

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze octobre  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
10 octobre 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 15  
Nombre de pouvoirs : 2

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES.

**Pouvoir :** M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo MARTINELLI, Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickaël SIMON.

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : Mme Amélie MICHAUD*

---

### **N°2024.058 Objet – Délibération portant sur la modification de la grille tarifaire des salles municipales**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération n° 53.24 en date du 17 septembre 2024, un nouveau règlement des salles municipales a été adopté. Ce nouveau règlement nécessite une mise à jour de la grille tarifaire afin de refléter les nouvelles dispositions prises.

#### **Modifications apportées à la grille tarifaire :**

- 1. Création d'une tarification pour les particuliers non-résidents de Sergy :**  
Une nouvelle catégorie tarifaire a été introduite pour les usagers particuliers non-résidents de la commune, en complément des tarifs déjà existants pour les résidents.
- 2. Différenciation des espaces spécifiques :**

Certains espaces, en raison de leurs coûts de fonctionnement élevés ou de leur intérêt particulier, sont désormais séparés de la location générale :

- **Cuisine :** Location distincte pour couvrir les coûts spécifiques liés à son utilisation.

- **Pergola** : Tarification indépendante en raison de son attractivité pour des événements spécifiques.

**3. Ajout d'options supplémentaires :**

Afin d'offrir davantage de flexibilité aux usagers, plusieurs options sont désormais proposées en supplément :

- **Système de sonorisation (sono),**
- **Armoires à vaisselle,**
- **Projecteur.**

**4. Dispositions particulières :**

Des dispositions spécifiques liées à la gestion et à l'utilisation de ces équipements et espaces ont également été intégrées afin d'encadrer au mieux leur mise à disposition.

Cette nouvelle grille tarifaire, basée sur les dispositions du nouveau règlement, permettra une gestion plus adaptée et équitable des salles municipales, tout en tenant compte des coûts de fonctionnement associés à certains espaces et équipements.

Cette nouvelle grille tarifaire s'appliquera à toute nouvelle demande à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Vu le règlement intérieur des salles municipales ;

Vu la délibération N° 53.24 du 17 septembre 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la présente grille tarifaire des salles municipales ;

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire de location des salles communales ;
- **CHARGE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour faire appliquer cette nouvelle grille tarifaire.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.  
A Sergy, le 15 octobre 2024

Le Maire, C. MOINE

